

République Française

Commune de WAVRANS SUR L'AA

PROCES VERBAL DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL

En date **13 mars 2023 à 18h15**

(Exécution de l'article 56 de la loi du 5 avril 1884)

L'an deux mille vingt-trois, le 13 mars à 18h15, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à la mairie sous la Présidence de M. DELANNOY Julien, Maire.

Présidence : Monsieur Julien DELANNOY, Maire

Présents : M. Julien DELANNOY, Maire – Mme Séverine FOUACHE DELBECQ (jusque 19h45), 1^{ère} adjointe, MM Olivier HENDRICK, Henri LEGAY adjoints, Mmes Christine ANSEL, Eveline BOIN, Fabienne CAPELLE, Chantal CUEGNET, Muriel LEFEBVRE HERMETZ, MM, Philippe DUMONT, Frédéric FICHAUX, Philippe LEFRANC, David RAIMOND, conseillers

Excusés : Olivier CUVILLIEZ

Absent : Angélique LOZINGUEZ

Procuration : Olivier CUVILLIEZ à Julien DELANNOY

Convocation : du 03/03/2023

Secrétaire : Muriel LEFEBVRE HERMETZ

Ordre du jour :

- Présentation APD « Plateau Multi Sports »
- Encaissement d'un chèque
- Action « Colonie pour les ados » de la CCPL
- Nomenclature budgétaire M57 de la Commune et de l'ALSH
- Tirage au sort des jurés d'assises 2024
- Questions diverses

Le procès-verbal de la dernière séance est approuvé à l'unanimité.
Madame Muriel LEFEBVRE HERMETZ est nommée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée l'ajout du point suivant à l'ordre du jour : Contrat Butagaz, qui l'accepte.

Présentation APD « Plateau Multi Sports »

La séance ouverte, Monsieur le Maire donne la parole à Mr Palfart du bureau d'études Viale qui présente l'APD (Avant Projet Définitif) du projet « Plateau Multi Sports » ;

Le chiffrage présenté est susceptible d'évoluer si les aménagements proposés venaient à être modifiés.
Le projet multi sports comprend : un city stade avec zone basket et piste d'athlétisme, un pump track et un boulodrome.

Le cheminement est proposé en sable calcaire stabilisé.

L'ensemble des aménagements du terrain a une surface d'imperméabilisation inférieure à 1000 m².

Monsieur le Maire rappelle le Plan de financement prévisionnel :

Dépenses € HT		Recettes € HT	
Maitrise d'œuvre	9 800	CD62	65 367
Travaux plateforme	90 645		
City stade + athlé	63 647	ANS	158 669
PumpTrack	87 643	CCPL	10 000
Cheminement PMR	40 810		
		Total subv	234 036
		Fonds propres	58 509
Total	292 545	Total	292 545

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal son avis sur l'APD présenté.

Après un vote à bulletin secret, à l'unanimité (quatorze voix Pour et zéro voix contre), le conseil municipal

- valide l'Avant Projet Définitif et autorise Monsieur le Maire à signer tout document s'y rapportant.

- autorise Monsieur le Maire à lancer le marché et les appels d'offres correspondants et l'autorise à signer tout document s'y rapportant.

Encaissement d'un chèque

Monsieur le Maire expose que du matériel métallique usagé a été déposé auprès de l'entreprise SAS Prudhomme à Lumbres afin d'être revendu en ferraille.

Un chèque d'un montant de 109.00 € a été établi à l'ordre du Trésor Public.

Monsieur le Maire demande l'autorisation du conseil municipal pour l'encaissement de ce chèque.

A l'unanimité le Conseil Municipal accepte l'encaissement d'un chèque de 109.00 € de vente de ferraille.

Action « Colonie pour les ados » de la CCPL

Par mail du 09 février dernier, la commune a été avertie du lancement des inscriptions de l'action « Colonie pour les Ados » de la CCPL.

Cette colonie se déroulera du 8 au 21 juillet 2023 et est ouverte aux adolescents nés en 2007 et 2008.

Il est demandé à chaque commune de communiquer le nombre maximum d'adolescents pour lequel elle accepte de financer le séjour (200 € par adolescent).

Le nombre estimatif de jeunes Wavranais de 15 à 16 ans est estimé à 27.

Suite aux inscriptions réalisées par la CCPL, 5 Wavranais ont déposé un dossier.

Le conseil municipal souhaiterait que ce type d'actions soit accessible en fonction des revenus du foyer. Il précise attribuer un budget conséquent à l'organisation de l'ALSH chaque année.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à 8 voix Contre, 6 Abstentions et 0 voix Pour de ne pas octroyer d'aide financière pour cette action.

Nomenclature budgétaire M57 de la Commune et de l'ALSH

Monsieur le Maire présente

- l'arrêté interministériel du ministre de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales et du ministre de l'action et des comptes publics du 20 décembre 2018 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux collectivités territoriales uniques,
- l'avis favorable du comptable assignataire du SGC de Saint-Omer en date du 23 février 2023.

Monsieur le Maire donne la parole à Clémentine WILQUIN qui expose la nouvelle nomenclature.

Il précise que la collectivité souhaite adopter la nomenclature M57 à compter du 1er janvier 2024.

Cette norme comptable s'appliquera au budget principal de la commune et à ses budgets annexes : Centre Communal d'Action Sociale et Centre de Loisirs Sans Hébergement.

La commune a la possibilité de voter son budget par nature ou par nature avec présentation fonctionnelle.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- autorise le changement de nomenclature budgétaire et comptable des budgets M14 de la commune de Wavrans-Sur-l'Aa au 1er janvier 2024,
- décide d'appliquer le plan de comptes M57 abrégé,
- décide de voter son budget par nature,
- autorise M. le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Contrat butagaz

Monsieur le Maire expose que le contrat de livraison de propane actuellement appliqué pour le 9 Rue de l'église date de 1998 et que la souscription d'un nouveau contrat permettrait la réalisation d'économies.

La souscription de ce nouveau contrat implique un réengagement de 5 ans auprès de la société Butagaz. Le prix à la tonne est fixe pour les années 1 et 2 et est fonction de l'indice V1GR pour les années 3, 4 et 5.

Après avoir exposé à l'assemblée les conditions tarifaires dudit contrat, Monsieur le Maire demande l'autorisation du conseil municipal de le signer tout document s'y rapportant.

A l'unanimité le Conseil Municipal l'y autorise.

Madame Séverine FOUACHE DELBECQ quitte l'assemblée à 19h45 pour raisons professionnelles

Tirage au sort des jurés d'assises 2024

Monsieur le Maire rappelle que chaque année la commune doit procéder à un tirage au sort pour la liste préparatoire de la liste annuelle des jurés pour l'année suivante.

La liste préparatoire est déterminée en tirant au sort publiquement un nombre de noms triple de celui prévu pour la commune (soit 3 pour Wavrans).

Les noms sont tirés au sort dans la liste électorale. Un procès-verbal atteste du tirage au sort de cette liste. L'électeur n'ayant pas atteint 23 ans au 31/12/2023 ne sera pas retenu.

Sont donc tirés au sort, en fonction de leur position sur la liste électorale permanente du Répertoire Electoral Unique :

- L'électeur n° 85 Reynald BOUCHER
- L'électeur n° 924 Anne THIBAUT épouse JEUNOT
- L'électeur n° 671 Adrien LEHEUDRE

Questions diverses

Monsieur le Maire informe que suite au contrôle de confirmation de classement fédéral des terrains de football en date du 06 février 2023, ceux-ci ont reçu une confirmation favorable, à savoir :

- Terrain Pierre Wallon T5
- Terrain Matthieu T7

Monsieur le Maire informe, conformément à la délibération 2020/022 du 02/06/2020 relative aux délégations au Maire dans les conditions de l'article L2122-22 du CGCT, avoir signé une convention avec la CAF relative à l'organisation du centre du loisirs.

Monsieur le Maire informe que dans le cadre de la convention PSO liant la commune et la CAF un contrôle des données et budgets de l'ALSH 2021 a eu lieu ce 02 mars 2023. Le contrôleur s'est également rendu dans les locaux de la MAM.

Monsieur le Maire informe qu'une information du SIDEALF en distribution toutes boîtes aux lettres va être apportée aux administrés. Il s'agit d'une communication sur l'augmentation des factures d'eau potable et assainissement.

Monsieur le Maire informe que suite aux informations communiquées relatives à la présence accrue de canards et autres palmipèdes à Védringhem, le lieutenant de loupeterie a été contacté. Un constat a été réalisé le 10 mars, un prochain va suivre.

Monsieur le Maire informe qu'une course cycliste à destination du jeune public sera organisée par le Cyclo Club de Saint-Omer sur la commune de Wavrans sur l'Aa le dimanche 14 mai 2023.

Le comice agricole se réalisera le 18 juin 2023 sur le territoire de Wavrans sur l'Aa au niveau du terrain rue de la Halte.

Monsieur le Maire présente le devis pour la fourniture hors tirage du feu d'artifice 2023 d'un montant de 1500 € HT. Il précise que cela est équivalent à 2022.

Olivier HENDRICK se charge de contacter l'artificier agréé.

Le nettoyage de printemps sera organisé le 01 avril prochain. Monsieur le Maire précise que cette année l'école des Orchidées réalisera également un nettoyage de printemps en partenariat avec Leclerc le mardi 28 mars.

Muriel LEFEBVRE HERMETZ souhaite connaître l'avancement de la vente de la maison de Mr André FOUACHE.

Monsieur le Maire donne lecture du courrier du diocèse suite à la proposition d'achat reçu de 108 000 € et le courrier en réponse établi par l'avocat de la commune.

Le diocèse semble vouloir revenir sur les termes du protocole d'accord signé entre les parties. De ce fait pour l'instant aucune réponse favorable n'a été apportée aux acheteurs.

Le conseil municipal réaffirme son souhait d'accepter cette offre.

Muriel LEFEBVRE HERMETZ informe de la présence de végétation « débordante » sur l'espace public de la propriété de G Tourbiez. Il serait souhaitable de contacter la tutelle afin que le nécessaire puisse être réalisé rapidement.

Fabienne CAPELLE informe que les capuchons de bouche à clés disparaissent. Cela laisse apparaître un trou dans le trottoir et crée un risque pour les usagers.

Elle signale que la grille d'évacuation des eaux de pluie située à la sortie de la salle Josse Heumez s'affaisse.

Monsieur le Maire signale qu'il est désormais interdit de brûler des déchets verts dans son jardin.

La loi interdit d'allumer un feu pour brûler tout type de déchet à l'air libre ou avec un incinérateur de jardin y compris les biodéchets, dont font partie les déchets verts (feuilles mortes, branches etc.). Article L541-21-1, II du Code de l'environnement

Monsieur le Maire informe que l'urne mise à disposition pour la récolte de dons pour Mr André DELPLACE suite à l'incendie de son logement sera disponible en mairie jusqu'au 31 mars 2023.

La séance est close à 20h35.

Liste des délibérations examinées le 13/03/2023 :

- 2023/011 : Validation ADP « Plateau Multi Sports » - *Acceptée*
- 2023/012 : Encaissement chèque - *Acceptée*
- 2023/013 : Action « Colonie pour les ados » de la CCPL - *Refusée*
- 2023/014 : Nomenclature budgétaire M57 - Budget Commune - *Acceptée*
- 2023/015 : Nomenclature budgétaire M57 - Budget ALSH- *Acceptée*
- 2023/016 : Contrat butagaz- *Acceptée*

POUR EXTRAIT CONFORME
En mairie, le 16 mars 2023
Le Maire,
Julien DELANNOY

La secrétaire de séance
Muriel LEFEBVRE HERMETZ



